



## Commission Régionale Terrains et Installations Sportives

**PV N°05 - REUNION DU 07 DECEMBRE 2021  
(Tenue exceptionnellement en téléconférence par échanges de mail)**

Présidence : Michel RAVIART

Présents en visio : Mickael AUBRY, Gilles BRIOU, Alain LECLERCQ, Joëlle LEMY, Serge PATUREAU, Jean Paul TURPIN, Jacques VARLET

Excusés : Pierre BIENVENU, William BROWNFOOT

Assiste : Patrick BAUW

---

### Prochaines réunions :

**Lundi 17/01/2022 (visioconférence)**

**Mardi 15/02/2022 (CFD)**

**Mardi 22/03/2022 (CFD)**

**Mardi 12/04/2022 (CFD)**

**Mardi 10/05/2022 (CFD)**

**Mardi 21/06/2022 (CFD)**

**Attention : Les dossiers sont à retourner au plus tard pour le 09/01/2022**

**Le P.V n°04 est validé**

**Les décisions du P.V de la CRTIS doivent être validées par le GT de la Commission Fédérale des Terrains & Installations Sportives pour être exécutoires**

# AISNE

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changements de niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classement

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

## 3 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement

- **LAON – STADE MARCEL LEVINDREY 2 – NNI 024080102**

Cette installation est classée Niveau T4 jusqu'au 12/11/2026 et l'éclairage est classé en Niveau E6 jusqu'au 02/02/2022.

*Date de la visite : 17/11/2021 – Mr Mickael AUBRY – Président de la CDTIS*

Eclairage moyen horizontal : 162 Lux

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.55

U2h Facteur d'uniformité : 0.74

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 07/12/2025.**

### 3.3 Changements de niveau de classement

- **LAON – STADE MARCEL LEVINDREY 1 – NNI 024080101**

Cette installation est classée Niveau T3 jusqu'au 16/01/2027 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 28/03/2021.

*Date de la visite : 17/11/2021 – Mr Mickael AUBRY – Président de la CDTIS*

Eclairage moyen horizontal : 299 Lux (source leds)

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.53

U2h Facteur d'uniformité : 0.73

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 07/12/2025.**

Pour le classement éclairage en Niveau E4, la Commission demande la transmission d'une étude d'éclairage complète.



## SUITE

- **ST QUENTIN – STADE PAUL DEBRESIE 3 – NNI 026910103**

Cette installation est classée Niveau T4 jusqu'au 20/10/2028 et l'éclairage était classé en Niveau E6 jusqu'au 16/10/2021.

*Date de la visite : 20/10/2021 – Mr Mickael AUBRY – Président de la CDTIS*

Eclairement moyen horizontal : 160 Lux

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.45

U2h Facteur d'uniformité : 0.62

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 07/12/2025.**

Pour le classement éclairage en Niveau E4, la Commission demande la transmission d'une étude d'éclairage complète.

**3.4 Avis préalables**

**3.5 Retraits de classement**

## 4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

## 5 AFFAIRES DIVERSES

# ARTOIS

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

- **BOURS – STADE MUNICIPAL – NNI 621660101**

Cette installation n'a jamais été classée.

*Date de la visite : 12/11/2021 – MM. Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS & Pascal QUINTIN – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A8 et des documents transmis :

- Convention de mise à disposition du 10/11/2021
- Schéma des vestiaires

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A8 (Edition 2021) jusqu'au 07/12/2031.**

La Commission précise que pour un classement de niveau T6 les travaux suivants seront nécessaires :

- Mettre une main courante sur toute la longueur de l'aire de jeu côté vestiaires
- Porter l'aire de jeu aux dimensions de 105 x 68 m (ou au moins 90mx45m) avec zone de sécurité de 2,5m de largeur en périphérie de toute l'aire de jeu

- **BRUAY LA BUISSIERE – STADE LEVERRIER – NNI 621780301**

Cette installation n'a jamais été classée.

*Date de la visite : 28/10/2021 – MM. Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS & Pascal QUINTIN – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T7 et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Plan de situation
- Rapport de visite effectué le 30/11/2021 par Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T7 (Edition 2021) jusqu'au 07/12/2031.**



## 1.2 Confirmations de niveau de classement

- **CALONNE RICOUART – STADE STANIS WABINSKI – NNI 621940101**

Cette installation était classée en Niveau T5 jusqu'au 18/05/2021.

*Date de la visite : 18/11/2021 – MM. Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS & Pascal QUINTIN – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 (Edition 2021) jusqu'au 07/12/2031, sous les réserves suivantes :**

- Transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 31/03/2022
- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale) avant le 31/03/2022

- **DOURGES – STADE EDOUARD LESNIK – NNI 622740102**

Cette installation était classée en Niveau T5 jusqu'au 03/03/2021.

*Date de la visite : 22/11/2021 – Mr Alain DELHAYE & Mme Nicole DELHAYE - Membres de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 et du document transmis :

- Convention de mise à disposition du 28/11/2021

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 (Edition 2021) jusqu'au 07/12/2031.**

- **GUARBECQUE – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 623910102**

Cette installation est classée en Niveau T5 jusqu'au 22/03/2022.

*Date de la visite : 09/11/2021 – Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T6 (Edition 2021) jusqu'au 07/12/2031.**

Le document suivant est à transmettre avant le 31/03/2022 :

- Transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité



## SUITE

- **LA COUTURE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 622520101**

Cette installation était classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 08/11/2020 et l'éclairage est classé en Niveau E7 jusqu'au 19/12/2021.

*Date de la visite : 16/09/2021 – MM Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS & Alain DELHAYE  
- Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 SYN et du document transmis :

- Schéma de l'aire de jeu

**Au regard des éléments transmis, la Commission suspend sa décision de classement à la transmission du PV des essais in-situ décennaux (Date de mise à disposition : 06/11/2010 + 10 ans).**

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/03/2022 :

- Mettre la hauteur du but 2 en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Recoller la moquette synthétique

- **TILLOY LES MOFFLAINES – STADE JEAN FRANCOIS BEAUMONT 1 – NNI 628170101**

Cette installation était classée en Niveau T4 jusqu'au 30/08/2021.

*Date de la visite : 25/11/2021 – MM Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS & Raymond MALDERET - Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T4.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T4 (Edition 2021) jusqu'au 07/12/2031, sous la réserve suivante :**

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale) avant le 31/03/2022

### 1.3 Changements de niveau de classement

- **HARNES – STADE MAURICE BOUTHEMY 2 – NNI 624130102**

Cette installation est classée en Niveau T6 SYN jusqu'au 04/11/2027.

La Commission reprend le dossier à la suite de la décision de la CFTIS du 16/06/2018 et prend connaissance de la transmission de l'Attestation de Capacité d'Accueil en date du 09/11/2018.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T5 SYN (Edition 2021) jusqu'au 09/09/2027.**

### 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

### 1.5 Avis préalables

### 1.6 Retraits de classement

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 2.1 Classements initiaux

### 2.2 Confirmations de niveau de classement

### 2.3 Changements de niveau de classement

### 2.4 Avis préalables

### 2.5 Retraits de classement



### 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

#### 3.1 Classements initiaux

- **HERSIN COUPIGNY – STADE FOOT5 AVEC PALISSADES – NNI 624435501**

La Commission prend connaissance de la demande de classement Eclairage.

La Commission prononce la conformité de l'installation et de l'éclairage du Foot5 avec Palissades au cahier des charges FAFA.

Eclairage moyen horizontal : 165 Lux

CU : 0,52

#### 3.2 Confirmations de niveau de classement

- **NOYELLES SOUS LENS – COMPLEXE SPORTIF LEO LAGRANGE – NNI 626280101**

Cette installation est classée Niveau T4 jusqu'au 13/09/2029 et l'éclairage était classé en Niveau E6 jusqu'au 04/05/2021.

*Date de la visite : 25/10/2021 – Mr Alain DELHAYE & Mme Nicole DELHAYE - Membres de la CDTIS*

Eclairement moyen horizontal : **117** Lux

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.43

U2h Facteur d'uniformité : 0.67

L'éclairement moyen horizontal est insuffisant pour maintenir un classement E6 (A maintenir : 120 lux minimum).

**La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E7 (Edition 2021) jusqu'au 07/12/2023.**

- **LIBERCOURT – COMPLEXE SPORTIF LEO LAGRANGE 1 – NNI 629070201**

Cette installation est classée en Niveau T4 jusqu'au 30/10/2026 et l'éclairage était classé en Niveau E6 jusqu'au 02/03/2021.

*Date de la visite : 19/11/2021 – Mr Alain DELHAYE & Mme Nicole DELHAYE - Membres de la CDTIS*

Eclairement moyen horizontal : 190 Lux (source leds)

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.68

U2h Facteur d'uniformité : 0.82

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 (Edition 2021) jusqu'au 07/12/2025.**

#### 3.3 Changements de niveau de classement

#### 3.4 Avis préalables

#### 3.5 Retraits de classement



**SUITE**

#### **4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

#### **5 AFFAIRES DIVERSES**

- **ACHICOURT – STADE CAMPHIN 1 – NNI 620040101**

Cette installation était classée en Niveau T5 jusqu'au 09/09/2020.

La Commission prend connaissance du courrier de la Mairie en date du 08 Novembre 2021 nous informant que cette installation n'est plus utilisée pour la pratique du Football et ne souhaite pas donner suite au classement de celle-ci.

La Commission décide de référencer l'installation en retrait de classement et rappelle qu'aucune compétition ne pourra y être organisée.



# COTE D'OPALE

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

- **COQUELLES – STADE CALQUELLA – NNI 622390201**

Cette installation est classée en Niveau T5 jusqu'au 22/01/2028.

*Date de la visite : 31/10/2021 – Mr Hervé LANNOY - Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement et des documents transmis :

- AOP du 15/10/2021
- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite effectué le 22/10/2021 par Mr Jacques VARLET – Membre de la CRTIS.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T4 SYN PROV (Edition 2021) jusqu'au 30/04/2022 dans l'attente de la réception des tests in-situ avant cette date.**

- **STEENBECQUE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 595780101**

Cette installation est référencée en retrait de classement jusqu'au 28/11/2029.

*Date de la visite : 10/11/2021 – Mr Roman SOBCHAK - Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T4 et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 26/10/2021
- Plan des vestiaires

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T6 (Edition 2021) jusqu'au 07/12/2031, sous la réserve suivante :**

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale) avant le 31/03/2022

La Commission précise pour obtenir le classement en Niveau supérieur la mise en place des bancs de touche joueurs de 2.50m minimum est obligatoire.

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

- **LES ATTAQUES – STADE MUNICIPAL 3 – NNI 620430103**

Cette installation était classée en Niveau T4 jusqu'au 08/08/2021.

*Date de la visite : 30/10/2021 – Mr Hervé LANNOY - Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T4 et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'accueil du Public du 22/11/2021

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de l'installation en Niveau T4 (Edition 2021) jusqu'au 07/12/2031.**



## SUITE

- 1.3 Changements de niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classement

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

## 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement
- 3.3 Changements de niveau de classement

- **BOULOGNE SUR MER – STADE DE LA LIBERATION – NNI 621600101**

Cette installation est classée en Niveau T1 jusqu'au 24/09/2030 et l'éclairage est classé en Niveau E7 jusqu'au 26/11/2022.

*Date de la visite : 03/12/2021 – Mr Jacques VARLET - Membre de la CRTIS*

Eclairage moyen horizontal : 1190 Lux

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.58

U2h Facteur d'uniformité : 0.77

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E3 (Edition 2021) et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

## 4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

## 5. AFFAIRES DIVERSES

# ESCAUT

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

- **AVESNES SUR HELPE – STADE LEO LAGRANGE 4 – NNI 590360104**

Cette installation n'existe pas dans la base de données.

*Date de la visite : 28/11/2021 – MM Pierre PISKORZ & Léon MARTINUZZI - Membres de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T7.

**Au regard des éléments transmis, la Commission suspend sa décision de classement en Niveau T7 dans l'attente de la mise en œuvre de buts conformes au Règlement des Terrains et Installations Sportives FFF et au Code du Sport.**

- **METZ EN COUTURE – STADE JEAN MOULIN 2 – NNI 625720102**

Cette installation est référencée en retrait de classement jusqu'au 07/07/2025.

*Date de la visite : 18/11/2021 – Mr Gilles BRIOU - Président de la CDTIS*

Suite à cette visite, la Commission reprend le dossier suite à sa décision du 12/11/2019 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A8 et constate que la zone de dégagement de sécurité de 2,50 m sur les longueurs entre le tracé et le premier obstacle rencontré n'est pas respectée. La Commission suspend le classement de l'installation à cette mise en conformité.

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

- **DOUAI – STADE LA TEMPLERIE 1 – NNI 591780201**

Cette installation est classée en Niveau T5 jusqu'au 31/01/2022.

*Date de la visite : 19/11/2021 – Mr Gilles BRIOU - Président de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement.

**La Commission suspend sa décision de classement en Niveau T6 au respect de la zone de dégagement des 2,50m entre les lignes de touches et les lignes de buts et le premier obstacle rencontré.**

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

Le document suivant est à transmettre avant le 31/03/2022 :

- Transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité



## SUITE

- **DOUAI – STADE LA TEMPLERIE 2 NNI 591780202**

Cette installation était classée en Niveau T7 jusqu'au 01/10/2021.

*Date de la visite : 19/11/2021 – Mr Gilles BRIOU - Président de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T7.

**La Commission suspend sa décision de classement en Niveau T7 au respect de la zone de dégagement des 2,50m entre les lignes de touches et les lignes de buts et le premier obstacle rencontré.**

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

Le document suivant est à transmettre avant le 31/03/2022 :

- Transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité

- **IWUY – STADE CHARLES AFFLARD 1 – NNI 593220101**

Cette installation était classée en Niveau T5 jusqu'au 17/10/2021.

*Date de la visite : 05/11/2021 – Mr Pascal LESAINTE - Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 (Edition 2021) jusqu'au 07/12/2031, sous la réserve suivante :**

- Mettre la hauteur du but 1 en conformité (2,44 m sous la barre transversale) avant le 31/03/2022

- **LEWARDE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 593450101**

Cette installation était classée en Niveau T6 jusqu'au 08/08/2021.

*Date de la visite : 24/11/2021 – Mr Gilles BRIOU - Président de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6 et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 24/11/2021

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T6 (Edition 2021) jusqu'au 07/12/2031, sous réserve de la réalisation des travaux suivants avant le 31/03/2022 :**

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Supprimer les crochets métalliques de fixation de filet aux montants de buts et les remplacer par des fixations en plastique
- Interdire l'accès aux spectateurs derrière le but 2

La Commission recommande l'installation d'un sanitaire dans le vestiaire arbitre.



## SUITE

- **METZ EN COUTURE – STADE JEAN MOULIN 1 – NNI 625720101**

Cette installation est classée en Niveau T6 jusqu'au 26/03/2023.

*Date de la visite : 18/11/2021 – Mr Gilles BRIOU - Président de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6.

**Au regard des éléments transmis, la Commission acte d'un ensemble vestiaires conforme au cahier des charges FFA et prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T6 (Edition 2021) jusqu'au 07/12/2031, sous les réserves suivantes avant le 31/03/2022 :**

- Transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité
- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Supprimer les crochets métalliques de fixation de filet aux montants de buts et les remplacer par des fixations en plastique

- **MILLONFOSSE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 594030101**

Cette installation était classée en Niveau T7 jusqu'au 24/10/2021.

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 16/11/2021 et prend connaissance de la demande de classement et des documents transmis :

- Photos du nouveau traçage de l'aire de jeu au respect de la zone de dégagement des 2,50m entre la ligne de touche et le premier obstacle rencontré

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T6 (Edition 2021) jusqu'au 07/12/2031, sous les réserves suivantes :**

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale) avant le 31/03/2022
- Supprimer les crochets métalliques de fixation de filet aux montants de buts et les remplacer par des fixations en plastique avant le 31/03/2022

- **NEUVILLE ST REMY – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 594280101**

Cette installation était classée en Niveau T5 jusqu'au 30/08/2021.

*Date de la visite : 26/10/2021 – Mr Pascal LESAIN - Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5.

**La Commission suspend sa décision de classement en Niveau T5 au respect de la zone de dégagement des 2,50m entre les lignes de touches et le premier obstacle rencontré.**

**La Commission propose de retracer l'aire de jeu avec une largeur de 64,40m pour obtenir les dégagements nécessaires.**

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 30/06/2022 :

- Installer des bancs joueurs de 2,50 m minimum (1,90m actuellement)

La Commission recommande l'installation de sanitaires pour le public. Les sanitaires existants étant réservés aux joueurs & officiels.



## SUITE

- **WAZIERS – STADE GAYANT 2 – NNI 596540102**

Cette installation était classée en Niveau T5 sy jusqu'au 01/09/2021.

*Date de la visite : 22/11/2021 – Mr Gilles BRIOU - Président de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau T5 SYN.

La Commission note que la date de mise à disposition du revêtement actuel est le 01/09/2001 mais que les tests réalisés en 2018 ne sont pas conformes au Règlement des Terrains et Installations Sportives FFF.

**Au regard des éléments transmis, la Commission suspend sa décision à la réalisation d'essais de qualités sportives et de sécurité conformes au Règlement.**

### 1.3 Changements de niveau de classement

### 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

### 1.5 Avis préalables

- **FOURMIES – STADE LEO LAGRANGE 1 – NNI 592490101**

Cette installation est classée en Niveau T5 jusqu'au 16/04/2023.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable pour la réfection du terrain d'honneur en pelouse naturelle avec un arrosage intégré et des documents transmis.

Nota : La réfection de la pelouse, sans travaux de drainage de fond ou de surface n'est pas éligible au FAFA.

La Commission émet un avis technique favorable sur le dispositif d'arrosage.

### 1.6 Retraits de classement

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 2.1 Classements initiaux

### 2.2 Confirmations de niveau de classement

### 2.3 Changements de niveau de classement

### 2.4 Avis préalables

### 2.5 Retraits de classement

## 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

### 3.1 Classements initiaux

- **ESCAUDAIN – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 592050102**

Cette installation est classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 01/09/2024.

*Date de la visite : 30/11/2021 – MM Gilles BRIOU – Président de la CDTIS & Pierre PISKORZ - Membre de la CDTIS*

Eclairage moyen horizontal : 200 Lux (source leds)

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.43

U2h Facteur d'uniformité : 0.63

**La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 (Edition 2021) jusqu'au 07/12/2025.**



## SUITE

- **PECQUENCOURT – STADE LEMAY 1 – NNI 594560101**

Cette installation est classée en Niveau T5 jusqu'au 17/11/2030.

*Date de la visite : 24/11/2021 – MM Gilles BRIOU – Président de la CDTIS & Pierre PISKORZ - Membre de la CDTIS*

Eclairage moyen horizontal : 153 Lux (source leds)

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.44

U2h Facteur d'uniformité : 0.69

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage en Niveau E6 (Edition 2021) jusqu'au 07/12/2025.**

### 3.2 Confirmations de niveau de classement

- **MAUBEUGE – STADE LEO LAGRANGE 1 – NNI 593920101**

Cette installation est classée en Niveau T3 jusqu'au 31/12/2025 et l'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 24/09/2021.

*Date de la visite : 17/11/2021 – MM Pierre PISKORZ & Nathan LOUVET - Membres de la CDTIS*

Eclairage moyen horizontal : 332 Lux

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.54

U2h Facteur d'uniformité : 0.71

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 (Edition 2021) et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

### 3.3 Changements de niveau de classement

#### 3.4 Avis préalables

#### 3.5 Retraits de classement

## 4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

## 5. AFFAIRES DIVERSES

- **ESCAUDOEUVRES – STADE MARCEAU DHORDAIN 1 – NNI 592060101**

Cette installation est classée en Niveau T4 jusqu'au 21/03/2027.

La Commission prend connaissance du rapport de visite du délégué suite à la rencontre de Coupe Gambardella « Escaudoeuvres CAS / St Quentin Ol. » qui s'est déroulée le 20/11/2021 à 14h30 nous faisant part de l'absence d'un vestiaire arbitre féminine, de l'eau sur le sol provenant des douches et du manque de sécurité entre les vestiaires et l'aire de jeu.

La Commission précise que cette installation est conforme au Niveau T4 avec les vestiaires affectés au terrain pour ce niveau.

Il est rappelé au club que seuls les vestiaires affectés à cette installation doivent être utilisés pour les compétitions.

# FLANDRES

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

- **CYSOING – COMPLEXE SPORTIF JEAN TIQUET 2 – NNI 591680202**

Cette installation n'existe pas dans la base de données.

*Date de la visite : 24/11/2021 – Mr Jean Claude HOCQUAUX – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T4 et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'accueil du Public du 04/11/2021
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Rapport de contre visite effectuée le 24/11/2021 par Mr Jean Claude HOCQUAUX – Membre de la CDTIS.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T4 (Edition 2021) jusqu'au 07/12/2031.**

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

- **LA MADELEINE – STADE JEAN CARPENTIER 1 – NNI 593680201**

Cette installation était classée en Niveau T4 jusqu'au 03/12/2021 et l'éclairage était classé en Niveau E7 jusqu'au 10/10/2020.

*Date de la visite : 09/11/2021 – Mr Nassim DAHMANI - Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T4 et du document transmis :

- Rapport photos

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T4 (Edition 2021) jusqu'au 07/12/2031.**

### 1.3 Changements de niveau de classement

### 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

### 1.5 Avis préalables

### 1.6 Retraits de classement





## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 2.1 Classements initiaux

### 2.2 Confirmations de niveau de classement

- **LILLE – SALLE FIVES CAIL – NNI 593509921**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 3 jusqu'au 08/02/2028.

*Dates de la visite : 04/10/2021 & 02/12/2021 – MM Serge PATUREAU - Président de la CDTIS & Jean Claude HOCQUAUX – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 2 et du document transmis :

- Rapport de visite effectué le 02 Décembre 2021 par Mr Jean Claude HOCQUAUX – Membre de la CDTIS.

Les documents suivants sont à transmettre avant le 31/03/2022 :

- o Arrêté d'Ouverture au Public (AOP) de plus de 200 places assises ou une Attestation Administrative de capacité moins de 200 places assises en distinguant les places assises et debout

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau Futsal 2 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

### 2.3 Changements de niveau de classement

### 2.4 Avis préalables

### 2.5 Retraits de classement

## 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

### 3.1 Classements initiaux

### 3.2 Confirmations de niveau de classement

- **LA MADELEINE – STADE JEAN CARPENTIER 1 – NNI 593680201**

Cette installation était classée en Niveau T4 jusqu'au 03/12/2021 et l'éclairage était classé en Niveau E7 jusqu'au 10/10/2020.

*Date de la visite : 29/11/2021 – MM Serge PATUREAU – Président de la CDTIS & Jean Claude HOCQUAUX – Membre de la CDTIS*

Eclairement moyen horizontal : 123 Lux

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.38

U2h Facteur d'uniformité : 0.58

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E7 (Edition 2021) jusqu'au 07/12/2023.**

### 3.3 Changements de niveau de classement

### 3.4 Avis préalables

### 3.5 Retraits de classement



**SUITE**

4. **PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

- **CROIX – SALLE OMNISPORTS – NNI 591639901**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 3 jusqu'au 21/09/2031.

La Commission prend connaissance de l'Attestation de Capacité d'Accueil du Public du 29/11/2021.

Remerciements

5. **AFFAIRES DIVERSES**

- **SAINT ANDRE – STADE KETELS 595270101 ET CABY 595270201 & 595270202**

La Commission prend note des constats du 26.11.2021 sur site sur le niveau de classement des installations, par Messieurs PATUREAU - Président CDTIS Flandres et HOCQUAUX - Secrétaire CDTIS Flandres.

Constats transmis à la Ville et au club de l'U.S. St André.

# OISE

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

- **BORAN SUR OISE – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 600860102**

Cette installation est référencée en Niveau T7 jusqu'au 07/07/2025.

*Date de la visite : 25/11/2021 – MM Philippe POULAIN – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T7.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T7 (Edition 2021) jusqu'au 07/12/2031, sous la réserve suivante :**

- Transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 31/03/2022.

- **COYE LA FORET – STADE DES BRUYERES 2 – NNI 601720102**

Cette installation est référencée en Niveau T7 jusqu'au 08/06/2025.

*Date de la visite : 08/07/2021 – MM Philippe POULAIN & Robert BOZEC – Membres de la CDTIS*

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 21/09/2021 et prend connaissance de la demande de classement et du document transmis :

- Rapport de contre visite effectué le 16/11/2021 par Mr Philippe POULAIN – Membre de la CDTIS.

**Au regard des éléments transmis, la Commission suspend sa décision de classement en Niveau T7 au respect de la zone de dégagement des 2,50m entre la ligne de but D1 (1m) et le premier obstacle rencontré.**

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

- **BORAN SUR OISE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 600860101**

Cette installation était classée en Niveau T5 jusqu'au 05/09/2021.

*Date de la visite : 25/11/2021 – Mr Philippe POULAIN – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 et du document transmis :

- Rapport de contre visite effectué le 25/11/2021 par Mr Philippe POULAIN – Membre de la CDTIS.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 (Edition 2021) jusqu'au 07/12/2031, sous les réserves suivantes :**

- Transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 31/03/2022.
- Rétablir la main courante derrière les abris de touches avant le 30/05/2022



## SUITE

- **ST SAUVEUR – STADE DES BRUYERES ANNEXE – NNI 605970102**

Cette installation était classée en Niveau T5 jusqu'au 22/05/2019.

*Date de la visite : 07/10/2021 – Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS & Philippe POULAIN - Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 et du document transmis :

- Rapport de visite effectué le 07/10/2021 par Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS & Mr Philippe POULAIN – Membre de la CDTIS.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T7 (Edition 2021) jusqu'au 07/12/2031, dans l'attente de la mise à disposition d'un vestiaire arbitre et sous la réserve suivante :**

- Transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 31/03/2022.

### 1.3 Changements de niveau de classement

### 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

- **MONTATAIRE – STADE ARMAND BELLARD – NNI 604140301**

Cette installation est classée en Niveau T5 SYN PROV jusqu'au 27/04/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des tests in situ du 18/11/2021 dont les performances sportives et de sécurité sont conformes au Niveau T5 SYN à l'article 1.1.5. du Règlement des terrains et installations sportives.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T5 SYN (Edition 2021) jusqu'au 27/10/2031.**

### 1.5 Avis préalables

- **NOAILLES – STADE FOOT5 AVEC PALISSADES – NNI 604625501**

Cette installation n'existait pas dans la base de données.

La Commission prend connaissance du projet de création d'un terrain de Foot5 avec Palissades.

**Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis préalable favorable sur le projet de création d'un terrain Foot5 avec Palissades conformes au cahier des charges FAFA.**

### 1.6 Retraits de classement

## 2 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 2.1 Classements initiaux

### 2.2 Confirmations de niveau de classement

### 2.3 Changements de niveau de classement

### 2.4 Avis préalables

### 2.5 Retraits de classement



### 3 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

#### 3.1 Classements initiaux

#### 3.2 Confirmations de niveau de classement

#### 3.3 Changements de niveau de classement

#### 3.4 Avis préalables

- **NOAILLES – STADE FOOT5 AVEC PALISSADES – NNI 604625501**

Cette installation n'existait pas dans la base de données.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis (étude d'éclairage du 18 Juin 2019).

Valeurs de l'étude d'éclairage :

Eclairage moyen horizontal : 165 Lux

CU : 0.70

**Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis préalable favorable sur le projet d'un éclairage du Foot5 avec Palissades conformes au cahier des charges FAFA.**

#### 3.5 Retraits de classement

### 4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

### 5 AFFAIRES DIVERSES

- **DUVY – STADE GEORGES MESENGUY – NNI 602030101**

Cette installation est classée en Niveau T5 jusqu'au 25/02/2029.

La Commission prend connaissance du mail du club Ormoy Duvy Et.S. demandant une nouvelle fois un délai supplémentaire pour la mise aux normes des bancs de touche joueurs en largeur réglementaire 2,50m.

La Commission, ayant déjà repoussé la date pour la réalisation des travaux de mise en conformité des bancs de touche, demande que les travaux soient réalisés dans les plus brefs délais et au plus tard le 28/02/2022.

Passée cette date, le classement de cette installation passera en Niveau T6 dans l'attente de la réalisation des travaux.

La Commission demande à la CDTIS de prendre contact avec la Mairie pour programmer une visite de l'installation après les travaux effectués.

# SOMME

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

- **LONG – STADE ROBERT MASCELLI – NNI 804860101**

Cette installation est référencée en Niveau T7 jusqu'au 07/07/2025.

*Date de la visite : 08/11/2021 – Mr Régis PATTE - Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T7.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T7 (Edition 2021) jusqu'au 07/12/2031, sous la réserve suivante :**

- Transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 31/03/2022.

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

- **BELLOY SUR SOMME – STADE MUNICIPAL – NNI 800820101**

Cette installation était classée en Niveau T6 jusqu'au 05/09/2021.

*Date de la visite : 29/10/2021 – MM Jacques POLET & Alain FERRARETTI - Membres de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 12/11/2007
- PV CDS du 29/03/2007

**Au regard des éléments transmis et compte tenu d'une longueur de l'aire de jeu inférieure à 100m, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T6 (Edition 2021) jusqu'au 07/12/2031.**

- **GROUCHES LUCHUEL – STADE MUNICIPAL – NNI 803920101**

Cette installation était classée en Niveau T5 jusqu'au 17/10/2021.

*Date de la visite : 12/11/2021 – MM Jacques POLET & Alain FERRARETTI - Membres de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 (Edition 2021) jusqu'au 07/12/2031, sous la réserve suivante :**

- Transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 31/03/2022.



## SUITE

- **MAREUIL CAUBERT – STADE ROBERT DUBOS 1 – NNI 805120101**

Cette installation était classée en Niveau T5 jusqu'au 20/02/2019.

*Date de la visite : 27/08/2021 – Mr Régis PATTE - Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5.

**La Commission suspend sa décision de classement en Niveau T6 au respect de la zone de sécurité des 2,50m entre les lignes de touches et buts avec le premier obstacle rencontré.**

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

Le document suivant est à transmettre avant le 31/03/2022 :

- Transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité

### 1.3 Changements de niveau de classement

### 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

### 1.5 Avis préalables

### 1.6 Retraits de classement

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 2.1 Classements initiaux

- **MERS LES BAINS – GYMNASSE AUGUSTIN CHANTREL – NNI 805339901**

Cette installation n'a jamais été classée.

*Date de la visite : 25/11/2021 – MM Mickael SELLIER & Grégory HORVILLE - Membres de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement et des documents transmis :

- Photos

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 07/12/2031, sous la réserve suivante :**

- Transmission d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 31/03/2022.

- **ROSIERES EN SANTERRE – GYMNASSE DU COLLEGE JULES VERNE – NNI 806809901**

Cette installation n'a jamais été classée.

*Date de la visite : 22/11/2021 – MM Alain LECLERCQ – Président de la CDTIS & Jean François DEBEAUVAIS - Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Plan extension du gymnase
- Plan installation existante & création

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 07/12/2031. Cette installation ne peut pas accueillir de public.**

### 2.2 Confirmations de niveau de classement

### 2.3 Changements de niveau de classement

### 2.4 Avis préalables

### 2.5 Retraits de classement



SUITE

### 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

#### 3.1 Classements initiaux

#### 3.2 Confirmations de niveau de classement

- **ABBEVILLE – STADE PAUL DELIQUE 1 – NNI 800010101**

Cette installation est classée en Niveau T3 jusqu'au 24/05/2026 et l'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 28/03/2021.

*Date de la visite : 24/11/2021 – Mr Régis PATTE - Membre de la CDTIS*

Eclairage moyen horizontal : 392 Lux (source IM)

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.60

U2h Facteur d'uniformité : 0.79

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 (Edition 2021) et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

- **ABBEVILLE – STADE SAINT FRERES DE ROUVROY 1 – NNI 800010301**

Cette installation est classée en Niveau T5 jusqu'au 16/05/2027 et l'éclairage était classé en Niveau E6 jusqu'au 21/10/2021.

*Date de la visite : 05/11/2021 – Mr Régis PATTE - Membre de la CDTIS*

Eclairage moyen horizontal : 169 Lux (source IM)

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.45

U2h Facteur d'uniformité : 0.74

**La Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 (Edition 2021) jusqu'au 07/12/2023.**

#### 3.3 Changements de niveau de classement

#### 3.4 Avis préalables

#### 3.5 Retraits de classement

### 4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **AUXI LE CHATEAU – STADE MAURICE HOYEZ – NNI 620600101**

Cette installation est classée en Niveau T5 jusqu'au 21/09/2031.

La Commission prend connaissance de l'Attestation de Capacité d'Accueil du 08/11/2021.

Remerciements

### 5. AFFAIRES DIVERSES

- **LONGUEAU – STADE EMILE NOEL – NNI 804890101**

La Commission prend connaissance des photos attestant la réalisation de la mise en conformité du vestiaire arbitre.

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en Niveau T3 (Edition 2021) et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

Le 07/12/2021  
Michel RAVIART  
Président